



Les droits d'un milliard d'enfants restent bafoués

L'accès à la santé et à l'éducation s'améliore, mais la situation reste critique en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud

Adoptée le 20 novembre 1989, ratifiée à ce jour par tous les pays du monde à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie, la Convention internationale des droits de l'enfant, en 54 articles, affirme que « *tout être humain de moins de 18 ans* » doit être considéré comme une personne à part entière, dont l'« *intérêt supérieur* » prime sur celui des adultes. Vingt ans plus tard, la situation des enfants reste préoccupante, voire catastrophique en de multiples points du globe. Mais on peut affirmer, sans risque d'erreur, qu'elle serait pire si cette Convention n'existait pas.

Progrès le plus marquant : la diminution du nombre annuel de décès d'enfants de moins de 5 ans. Ainsi que le détaille le rapport publié lors de cet anniversaire par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), ce nombre est passé de 12,5 millions en 1990 à moins de 9 millions en 2008 – soit 65 décès pour 1000 naissances contre 90 en 1990, compte tenu de l'augmentation de la population.

Entre 2000 et 2007, les décès d'enfants provoqués par la rougeole ont reculé de 74 % dans le monde (89 % en Afrique), et des millions de vies ont été sauvées grâce à la vaccination contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, l'hépatite et d'autres maladies. La dénutrition a reculé dans les régions en développement, où plus de 1,6 milliard de personnes, depuis 1990, ont obtenu l'accès à

une source améliorée d'eau potable. Partout dans le monde, les efforts en matière d'éducation se sont intensifiés. On estime que 84 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont actuellement scolarisés, et que près de 90 % d'entre eux achèveront ce premier cycle. Un score qui baisse toutefois dans le secondaire, que seuls 42 % des enfants du groupe d'âge concerné fréquentent dans le monde en développement (Chine non comprise).

De vrais succès, donc, mais aussi combien de lacunes... « *En moyenne, chaque jour, plus de 24 000 enfants de moins de 5 ans meurent de causes qui sont pourtant en grande partie évitables* », souligne le rapport de l'Unicef. « *Plus de 140 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale pour leur âge, et environ 100 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés* » (contre 115 millions en 2002).

Zones sombres en France

D'autres chiffres traduisent l'ampleur des efforts qu'il reste à mener : 1,2 million d'enfants sont chaque année victimes de la traite, 150 millions vivent dans la rue, 500 millions à 1,5 milliard subissent des violences familiales ou étatiques.

Au total, un milliard d'enfants restent privés d'au moins un de leurs droits élémentaires. Les plus mal lotis vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud : les seu-

les régions dans lesquelles le taux de mortalité des moins de 5 ans reste supérieur à 50 pour 1000 (76 pour l'Asie du Sud, 144 pour l'Afrique subsaharienne), où le mariage des enfants affiche des taux record (respectivement 46 % et 39 %), où deux enfants sur trois ne sont pas enregistrés à la naissance. Et où la récession économique actuelle, aggravée par une hausse historique des prix alimentaires, fait craindre plus que partout ailleurs une aggravation de la misère et de la dénutrition.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : si les régions les plus pauvres sont celles où les droits de l'enfant ont le plus de mal à s'imposer, les pays industrialisés ont aussi des progrès à faire. La France, auditionnée au printemps par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, présente à cet égard des zones sombres grandissantes (durcissement de la justice des mineurs, pauvreté chez les enfants, situation critique des mineurs étrangers isolés).

Selon un sondage TNS-Sofres réalisé par la Fondation pour l'enfance et l'Unicef-France auprès des députés et des sénateurs, rendu public jeudi 19 novembre, les droits de l'enfant arrivent en onzième position parmi les sujets à traiter en priorité, derrière le chômage et l'emploi, l'éducation, les inégalités sociales, l'environnement, la santé et la famille. ■

Catherine Vincent

En France, des litiges liés aux séparations familiales

En France, plus de 2 000 réclamations concernant 3 000 enfants ont été traitées, en 2009, par les services de Dominique Versini, la défenseure des enfants. Près de la moitié de ces réclamations concerne des séparations familiales (droit de visite, placements, enlèvements transfrontaliers), 16 % des

mineurs étrangers, 8 % des difficultés en milieu scolaire.

Cette année, la défenseure présente aussi un Livre d'or issu de la consultation nationale « *Paroles aux jeunes* ». Un tour de France et un forum Internet ont permis de consulter près de 2 500 jeunes qui ont élaboré 200 propositions. La remise officielle de ce Livre d'or aura lieu, vendredi 20 novembre, à la Sorbonne.